

Disparition programmée de l'école de Javrezac!

par Annick Marteau

Historique, jusqu'en 2013

L'école de Javrezac est une **école publique** de 3 classes accueillant les élèves de la moyenne section au CM2, dans un village près de Cognac.

La Pédagogie Freinet y est introduite dans les années 70, puis les enseignants d'alors intègrent, à sa création dans les années 80, le groupe charentais de Pédagogie Institutionnelle.

Les enseignants, qui travaillent en équipe, restent en place plusieurs années.

Ils écrivent et publient régulièrement des témoignages de leurs pratiques, des récits de parcours d'enfants, des monographies.

L'école est également un **lieu de rencontres et de formation**, en lien avec le groupe charentais :

Bernard Defrance, Jean Oury, des gens de La Borde, Raymond Bénévent, Michel Lecarpentier, Michel Roussan, Pierre Frackowiak, Charlotte Herfray et d'autres, des collègues, des étudiants, viennent passer une journée ou quelques jours à l'école.

Un **stage annuel de Pédagogie Institutionnelle** d'une trentaine de personnes y est organisé depuis 2012.

Javrezac est un endroit exceptionnel par le cadre, l'ancienneté de ses pratiques et leur évolution dans le temps. Les locaux sont bien adaptés aux âges différents, la bibliothèque, riche, est accessible à tous, une salle est consacrée aux travaux manuels et à l'éducation physique. De même, par la possibilité de mettre en cohérence, les temps et les lieux que les institutions traversent : **de l'arrivée des élèves le matin à leur départ le soir, et tout au long de leur scolarité, d'une classe à l'autre, de la cantine à la garderie, le fonctionnement répond aux mêmes lois et règles, à la même éthique, référées**, dans une autre conception de l'école, à **la pédagogie Freinet et la Pédagogie Institutionnelle**. Les élèves vivent, travaillent, s'entraident, règlent différentes difficultés, coopèrent dans un collectif où la parole compte et agit.

Certains viennent de loin, en particulier des enfants qui souffrent et sont en difficulté dans le cadre scolaire traditionnel.

2013 :

Retour en arrière sur une inspection, en 2008:

- Les rapports avec la hiérarchie, bons jusqu'alors, changent brutalement. En mars 2008, nous subissons, ainsi que plusieurs collègues du groupe, une inspection partisane des programmes 2008 et des neurosciences. Inspection extrêmement hostile et agressive.

C'est à partir de mars 2013 qu'en quelques mois, tout bascule, par la conjonction des élections municipales et de la carte scolaire, examinée à cette période par l'administration.

La nouvelle municipalité est conduite par certains anciens conseillers, hostiles à l'école. « *Si les enfants sont contents de venir à l'école, c'est parce qu'ils font ce qu'ils veulent* » disent-ils ! Cette nouvelle municipalité réduit d'emblée le budget fournitures de 30%, celui de la bibliothèque de 25%.

A l'inspection académique, celui qui nous inspectées en 2008 a maintenant ses quartiers.

L'objectif, à l'occasion de la carte scolaire en mars, est de supprimer une classe. Mais les inscriptions effectives pour la rentrée suivante dépassent le seuil de fermeture.

Se déclenche alors une campagne pour réduire le nombre des inscriptions, afin de les ramener au-dessous de 50, seuil de fermeture.

Pour cela, le Dasein contacte la maire nouvellement élue, et s'aperçoit que, contrairement à la position habituelle de tout maire, celle-ci est particulièrement réceptive et ne défendra pas le maintien de la classe. Elle déclare aux journaux locaux que l'école est privilégiée et qu'une fermeture est inévitable.

L'adjoint au Dasein et le Dasein lui-même se déplacent plusieurs fois, à cinquante kilomètres des locaux de l'inspection et développent des arguments qui mettent en cause ce qui existe depuis toujours à l'école de Javrezac, comme d'ailleurs dans d'autres écoles :

- « *Les enfants de niveau maternelle ne peuvent être admis car c'est une école élémentaire* ». Or, sur le site du ministère, elle est indiquée comme « *Ecole maternelle et élémentaire* ». Réponse de la hiérarchie « *Ce site a été piraté* ».

- « *L'école n'est pas équipée pour recevoir les enfants de maternelle* ». Un examen des locaux est diligenté pour la classe de section enfantine/C.P. Les conclusions très vagues ne relèvent aucune obligation de travaux.

Mais le Dasen soustrait alors au nombre d'inscrits les 8 élèves de la section enfantine.

« *Il n'est pas correct d'inscrire les enfants originaires d'autres communes. Cela fragilise leur école* ». Ce n'est pourtant pas l'école de Javrezac qui vide les écoles voisines, mais celles de la ville de Cognac ainsi que celles de l'enseignement catholique.

Mais le Dasen soustrait encore 3 élèves nouvellement inscrits.

La maire, soumise au Dasen, La maire annule donc 11 inscriptions. Elles étaient au nombre de 61, elles retombent à 50.

Au comité technique paritaire, malgré une défense syndicale acharnée, le Dasen procède à la fermeture de la classe, à titre conditionnel : les élèves seront comptés à la rentrée.

« *Mais les seuils de fermeture ne sont qu'indicatifs, il faudra maintenant 55 élèves pour rouvrir* » dit-il aux parents qui se mobilisent.

Ceux-ci protestent, initient une pétition qui recueille 1800 signatures.

On leur répond : « *Cette école n'existe pas, ce que vous demandez correspond à une école privée, car toutes les écoles publiques se valent* ».

A la rentrée, l'école n'a plus que 2 classes, mais le nombre d'élèves présents permet d'envisager la réouverture. Un premier comptage a lieu, mais le Dasen en programme un second, repoussant la décision à plus de deux semaines après la rentrée, quand les derniers postes disponibles ont été distribués entre les autres écoles.

Les parents saisissent alors les journalistes, la députée intervient, et les syndicats maintiennent leur défense : le 18 septembre la classe est finalement ouverte.

En parallèle, les relations inspection académiques/mairie se sont intensifiées. La maire demande l'avis du Dasen et l'informe en tout.

Le Dasen l'encourage publiquement à « *replacer l'école dans le cadre réglementaire* », à « *reprendre ses prérogatives de maire* ». Il la qualifie « d'élue

admirable » auprès des parents. La maire comprend que, dans ses relations avec les enseignantes, elle sera soutenue par la hiérarchie de l'Education Nationale.

Elle s'empare de ses « prérogatives », les évocations les plus voilées du Dasen sont reprises comme des ordres. Les normes d'hygiène et de sécurité sont interprétées dans leurs aspects les plus abusifs.

C'est la porte ouverte, pendant les vacances, à la conquête de ce lieu symbolique qu'est l'école. A la rentrée nous découvrons, sans que nous n'ayons jamais été consultées, entre autres :

- Le changement de local de la classe des petits. Les élèves se trouvent maintenant dans une salle aux murs repeints de jaune citron, de vert et d'orange « *pour faire plus gai* », dont les fenêtres les empêchent de voir l'extérieur, et éloignée des commodités.
- Une bibliothèque démantelée, inutilisable.
- Le matériel et le mobilier bouleversés ou manquants, car jeté en grande quantité, sans discernement.
- Le contrôle du budget alloué : la commande des fournitures de rentrée n'a pas été transmise au prétexte qu'il y en avait déjà dans les armoires. Les cahiers manquent dès le 1^e jour.
- La suppression d'une salle collective permettant de multiples activités.
- La destruction du lieu de compost, du jardin, d'une maisonnette réalisée par les élèves et un artisan, la disparition de menus aménagements extérieurs réalisés par les enfants.
- Un règlement pour les enseignantes limitant l'accès à l'école aux jours de classe, contrôlant le téléphone (pourtant en forfait illimité), soumettant toute réunion à l'approbation du conseil municipal, de même pour l'usage sur temps de classe de la salle d'activités. Ce règlement prévoit que tout manquement sera signalé à notre hiérarchie.
- Le remplacement des enseignantes à la cantine et lors de la récréation qui suit, par du personnel municipal.

Ce temps d'une heure trente, jusque-là encadré par les enseignantes, vient maintenant séparer la journée en deux, alors qu'il constituait un moment privilégié de rencontre des pratiques de chacune des trois classes, une mise en commun, une continuité. Le sifflet, la cloche, les lignes, le règlement à copier sont devenus les moyens de faire obéir. Une charte de bonne conduite, élaborée par le conseil municipal, que les enfants ont été contraints de signer, fait la liste des obligations. Les droits, les responsabilités, les échanges, le calme ont disparu ! Les

petits sont séparés des grands, les enfants turbulents placés à part, menacés d'exclusion.

Aujourd'hui, la structure de l'école, malgré le retour de la 3^e classe, est complètement bouleversée.

Les temps différents se succèdent : la garderie d'où toute activité a disparu, la classe, la cantine, les activités périscolaires faites de bruit et d'agitation.

Plus aucune déontologie n'intervient pour encadrer les appréciations des différents intervenants sur les enfants. Les profils et les noms des boucs émissaires de la mauvaise ambiance se précisent. Certains enfants sont décrétés « mal élevés par leurs parents ».

Ce qui était un lieu d'engagements possibles et multiples, un lieu d'échange et de responsabilité, où chacun venait le matin en sachant qu'il était attendu pour exercer un rôle, des responsabilités au sein du collectif, entretien du jardin, tutorat d'un petit, gestion de la bibliothèque, poursuite de la préparation d'un sketch ou d'un exposé pendant la récréation, a perdu de son sens.

La concrétisation d'une organisation collective, la réalisation de projets communs à la cinquantaine d'élèves, jusque-là aisées, sont devenues difficiles.

Pour les trois enseignantes la désillusion a remplacé le désir. Si celui-ci renaît pourtant encore chaque jour, ce n'est que lorsque la porte de la classe se referme sur l'espace étroit de ses quatre murs.

L'école est enfin - presque - comme les autres, pour les élèves comme pour les enseignants.

Aujourd'hui, si peu de temps après et malgré cette destruction brutale d'un demi siècle d'aventure en Pédagogie Freinet et Pédagogie Institutionnelle en ces lieux, malgré bien des difficultés quotidiennes sur place, l'indignation nous porte, par ailleurs et comme ici, à faire savoir et à persévérer dans notre conception du métier.

Annick Marteau, Javrezac, Charente